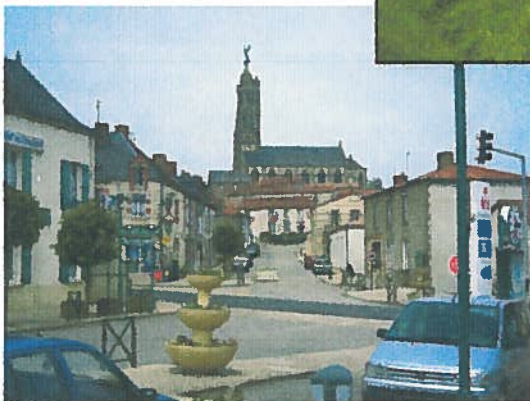
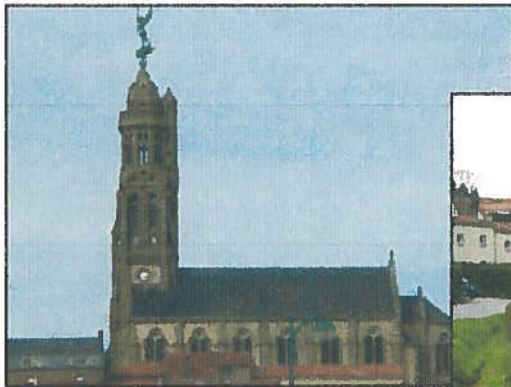




Aménagement des entrées de bourg à Saint Michel Mont Mercure (85)

Comment sécuriser et embellir les entrées tout en
préservant le patrimoine bâti et paysager de la
commune ?

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Génie de l'Aménagement
35, Allée Ferdinand de Lesseps
37205 Tours
Tel : 02 47 36 14 52

Tuteur : Polombo Nadine

BOUDAUD Benjamin DA3
Stage 2007 - 2008

SOMMAIRE

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
Partie 1 : La commune de Saint Michel Mont Mercure.....	5
1- Les caractéristiques spatiales.....	6
2- Les caractéristiques démographiques.....	7
3- Histoire et patrimoine.....	8
4- Activités multiples.....	9
5- Equipements et infrastructures.....	10
6- Synthèse en rapport avec les entrées de bourg.....	13
Partie 2 : Les entrées de bourg de la commune.....	14
1- La problématique des entrées de villes.....	15
2- Diagnostic des entrées de bourg.....	17
3- Tableau synthétique des problèmes des entrées.....	32
Partie 3 : Solutions envisagées.....	33
1- Objectifs à long terme pour la commune.....	34
2- Propositions d'aménagement.....	35
3- Coûts et entretien.....	40
Conclusion.....	42
Bibliographie.....	43
Table des illustrations.....	44
Table des matières.....	46
Annexes.....	48

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement les personnes suivantes :

- M. Bernard MARTINEAU, Maire de Saint Michel Mont Mercure
- M. MAURY, Directeur du cabinet d'urbanisme Archidée à Nantes
- Mme Nadine POLOMBO, Enseignant Chercheur au sein du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours.

Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à ce projet, pour leurs conseils et leurs renseignements.

Introduction

Saint Michel Mont Mercure, située au Nord-est de la Vendée, est une commune d'environ 2 000 habitants. Cette dernière, en constante expansion démographique, possède un patrimoine bâti riche et également une forte diversité paysagère. Sa situation, près du site du Puy du Fou et située près de l'axe autoroutier reliant La Roche/Yon à Paris en passant par Cholet, Angers et Le Mans, en font une commune assez visitée du fait également qu'elle soit le point culminant de la Vendée et qu'elle offre un panorama exceptionnel au sommet du clocher de l'Eglise.

Malgré toutes ces caractéristiques, la commune est dévalorisée notamment par ces cinq entrées de bourg qui gâchent en partie l'image de celle-ci par leurs faiblesses en terme esthétique et par leur manque de sécurité. Sur ces cinq entrées, trois seront principalement traitées du fait de la présence de multiples problèmes et de leur situation sur un axe important.

Ce projet est donc appelé à répondre à un besoin d'amélioration de l'espace existant en essayant de résoudre de multiples questions comme : Comment l'aménagement des entrées de bourg va-t-il les rendre plus sécurisées ? ou Comment valoriser le patrimoine communal à travers ces entrées de bourg ?

Ainsi, après avoir présenté la commune et diagnostiqué les problèmes et les besoins des entrées de bourg, nous soumettrons des propositions d'aménagement pour les trois entrées dans le but de résoudre les difficultés et améliorer l'existant.



Partie 1

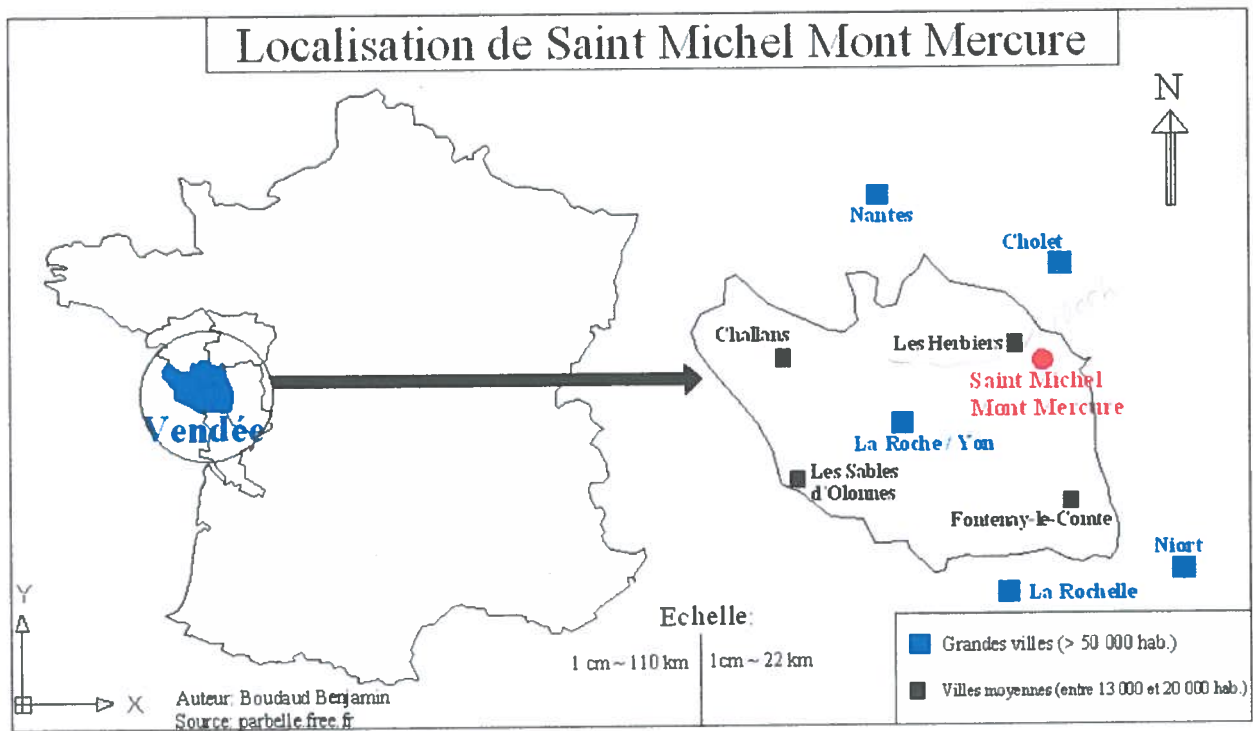
La commune de
Saint Michel Mont Mercure



1- Les caractéristiques spatiales

A- Localisation

La commune de Saint Michel Mont Mercure se situe au Nord-est du département de la Vendée (85) dans la région Pays de Loire dans l'Ouest de la France. Elle est située à environ 50 Km de la ville de La Roche / Yon, à 30 Km de Cholet et à 90 Km de Nantes.



Carte 1 : Localisation de Saint Michel Mont Mercure

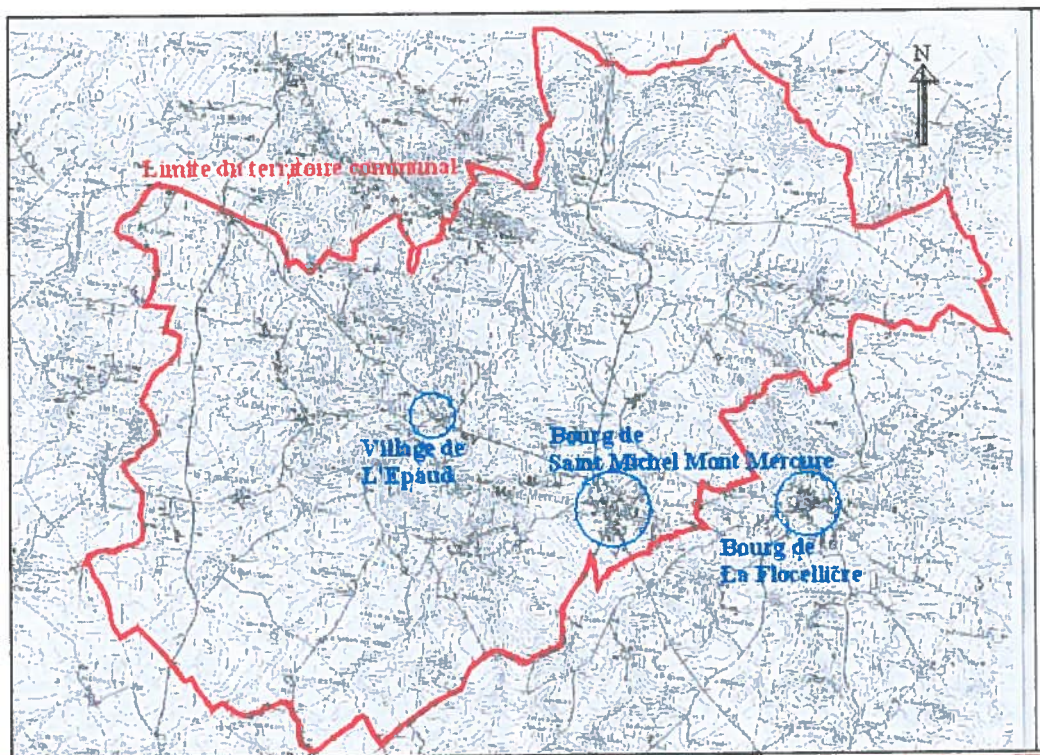
Elle a une superficie de 2575 Ha et compte, à ce jour, plus de 1800 habitants.

La commune appartient à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges située dans l'Est vendéen. Celle-ci est composée de treize communes, possède une superficie de 315,2 km² et une population de 21 720 habitants.

B- Structure de la commune

La commune de Saint Michel Mont Mercure est composée du centre bourg, de 56 petits villages et d'un village plus important « L'Epaud ». Le Bourg de Saint Michel Mont Mercure est excentré, au Sud-est du territoire communal, en limite avec la frontière de la commune de La Flocellière. Le village de L'Epaud est, quant à lui, situé dans la partie Ouest du territoire et constitue en quelque sorte l'entrée du bourg sur la RD 755. Le bourg de la commune voisine se situe à proximité du bourg de Saint Michel Mont Mercure.

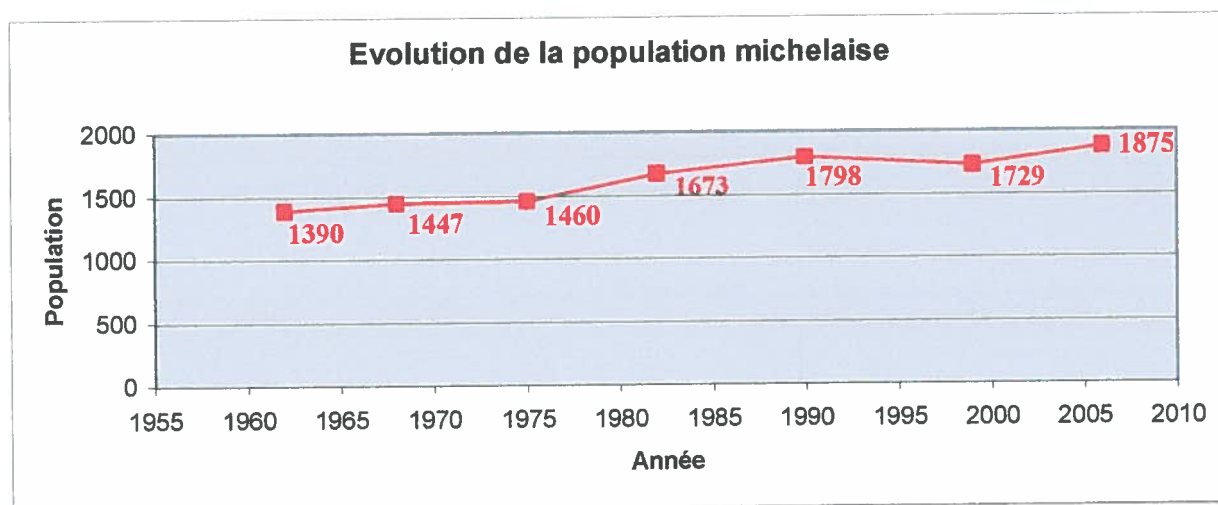
La carte suivante nous montre la limite du territoire communal et la proximité des deux bourgs des communes voisines.



Carte 2 : Territoire communal (Echelle : 1/90 000)

2- Les caractéristiques démographiques

La population a évolué de la manière suivante depuis 1962 :



Graphique 1 : Evolution de la population (source Insee)

Le graphique précédent nous montre que, excepté en 1999, la croissance de la population michelaise est lente et régulière. Cette croissance est liée à l'arrivée de nouveaux habitants (le nombre de logements a augmenté, depuis 1975, de + 41% alors que la population s'accroissait de 23%) et à un fort taux de natalité. La commune compte aujourd'hui une densité de 72,8 habitants au kilomètre carré. Ces chiffres révèlent bien la capacité attractive de la commune. Selon les chiffres du Canton de Pouzauges, au début des années 90, près de 6 actifs sur 10 travaillent et habitent dans la même commune : ce qui signifie que 40% des habitants du canton travaillent dans une commune extérieure et cela montre bien l'importance des déplacements au sein de la commune.

3- Histoire et patrimoine

A- Historique

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, le bourg n'existait pas, la commune n'était en fait qu'un ensemble de villages autonomes. Malgré des liaisons routières encore inexistantes avec les villes de Pouzauges et Les Herbiers, il se développe une activité d'échange basée sur le commerce de bestiaux. Les foires y sont très importantes et réputées. Le bourg ne s'est cependant développé que vers 1860 avec la construction de la route reliant Pouzauges aux Herbiers, ce qui permit l'extension de nouvelles activités, industries, commerces, artisanat.



Photo 1 : Carte postale de Saint Michel Mont Mercure
Source : www.notrefamille.com

B- Patrimoine

La commune possède un patrimoine architectural très dense :

-L'Eglise (photo 2) : située au sommet du mont, date de la fin du 19^{ème} siècle. Toute l'originalité tient dans l'audace de son clocher, accessible au public (avec des promenades extérieures, l'une à 19,6 m et l'autre à 36,1 m), et la fière statue de l'Archange. Le sommet de la tour est à 41,9 m du sol. L'Archange (photo 3), en cuivre, est la réplique exacte de celui qui domine Fourvières à Lyon (Hauteur : 9,66 m, Poids : 1 200 kg).

-Le manoir de la Bonnelière construit au 16^{ème} siècle est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 23 octobre 1972.

-Le Château de la Blotière, château renaissance remanié au début du siècle.

-Le moulin des Justices (photo 4) : 275 m sur la commune de Saint Michel, il doit son nom au souvenir des gibets sur lesquels on exposait les condamnés exécutés. Le moulin, brûlé en 1794, reconstruit en 1850, abandonné et brûlé à nouveau, a été réaménagé et fonctionne aujourd'hui au grand plaisir des touristes.



Photo 2 : Eglise



Photo 3 : Archange



Photo 4 : Moulin des Justices

La végétation actuelle résulte de l'utilisation par l'Homme de la forêt primitive dont il ne reste que quelques témoins sous la forme de boisements comme le Bois des Jarries par exemple et de bosquets plus ou moins homogènes. Sous les effets conjugués de l'agriculture et de l'urbanisation, le territoire de la commune ne recèle plus de sites naturels étendus. Toutefois les contraintes topographiques ont permis de maintenir des secteurs moins exploités. Sur la commune, le bocage omniprésent et fermé à maillage dense ne permet pas de visions larges sur l'horizon. La commune offre toutefois de splendides panoramas, par temps calme et découvert, sur les communes environnantes, du haut des croupes non boisées. De plus, deux sites de ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) ont été répertoriés sur la commune.

4- Activités multiples

A- Activités associatives

La vie associative est très présente sur la commune. La majorité des associations sont de sports et loisirs (13 sur 25 associations avec le basket-ball, le football, la pêche...). Les autres associations sont de type culturel (bibliothèque...), de services (aides familiales et ménagères...) ou encore divers (Comité des fêtes...).

B- Activités économiques

L'activité principale de Saint Michel Mont Mercure reste l'agriculture avec ses 1567 ha de terres cultivables avec essentiellement du blé et du maïs. On y trouve également plusieurs industries dont 2 importantes fabriques de meubles. L'activité artisanale est aussi présente (plâtrier, maçon, menuisier...) comme l'activité commerciale avec 3 restaurants et une supérette (récemment construite) par exemple. Des services (cabinet médical, banque...) et l'enseignement (maison familiale et école primaire) viennent se joindre à cette liste.

C- Activités touristiques

Du parvis de l'église ou du haut du clocher, on peut découvrir un magnifique panorama vendéen de prairies, de collines et de vallons. Il y a également 25 Km de randonnées pédestres, à travers les boisements michelais, qui desservent sur toutes les curiosités de Saint Michel Mont Mercure comme le moulin des Justices, la Pierre aux Chouans ou encore le lac. Le manoir de la Bonnelière et le château de la Blotière sont également deux endroits où l'activité touristique y est forte. Des chambres d'hôtes et des gîtes ruraux sont présents, principalement, par la proximité du Puy du Fou (15 Km).

5- Equipements et infrastructures

A- Equipements

La commune de Saint Michel Mont Mercure compte différents équipements comme :

- La **Mairie** (photo 5), située au centre du Bourg près de l'Eglise



Photo 5 : Mairie

- L'école **primaire**, située au sud du Bourg (route du Boupère) et la périscolaire récemment construite.
- La **bibliothèque** située en centre bourg.
- La **Maison Familiale** spécialisée dans les métiers de la bouche et située au bord de l'entrée Ouest (Direction Les Herbiers).
- La **salle des fêtes**, le **foyer des jeunes**, le **foyer associatif** et le **foyer rural**, situés en centre bourg.
- Les **équipements sportifs** (photo 6) (deux terrains de foot, de tennis et deux salles de sports) situés au bord de l'entrée Est (direction La Flocellière), viennent compléter cette liste.



Photo 6 : Equipements sportifs

B- Infrastructures

Le bourg de Saint Michel Mont Mercure est situé au croisement d'axes routiers importants :

- La **RD 755**, qui relie le bourg aux Herbiers. Cet axe fait partie de l'itinéraire appelé communément « Rocade du Bocage » dont l'aménagement est réalisé par le Conseil Général.

Le recensement de la circulation pour l'année 2001 (dernier connu) donnait les chiffres suivants :

- 5 200 véhicules jour en moyenne annuelle dont 12% de Poids Lourds
- 4 400 véhicules jour en Juillet- Août
- 6 200 véhicules jour en pointe

Selon la Mairie de Saint Michel Mont Mercure, aujourd'hui, cet axe est traversé par 6 000 à 8 000 véhicules jour.

- La **RD 752**, qui relie Cholet à Pouzauges via le bourg de Saint Michel Mont Mercure. Cette route prend aujourd'hui une importance accrue, compte tenu de l'autoroute A87 Angers-La Roche / Yon et d'une liaison à conforter avec la Rocade du Bocage qui naîtra par le Plan Routier 2010.

On y décomptait pour l'année 2001 :

- 5 100 véhicules jour en moyenne annuelle dont 6% de Poids Lourds
- 4 700 véhicules jour en Juillet - Août
- 7 400 véhicules jour en pointe

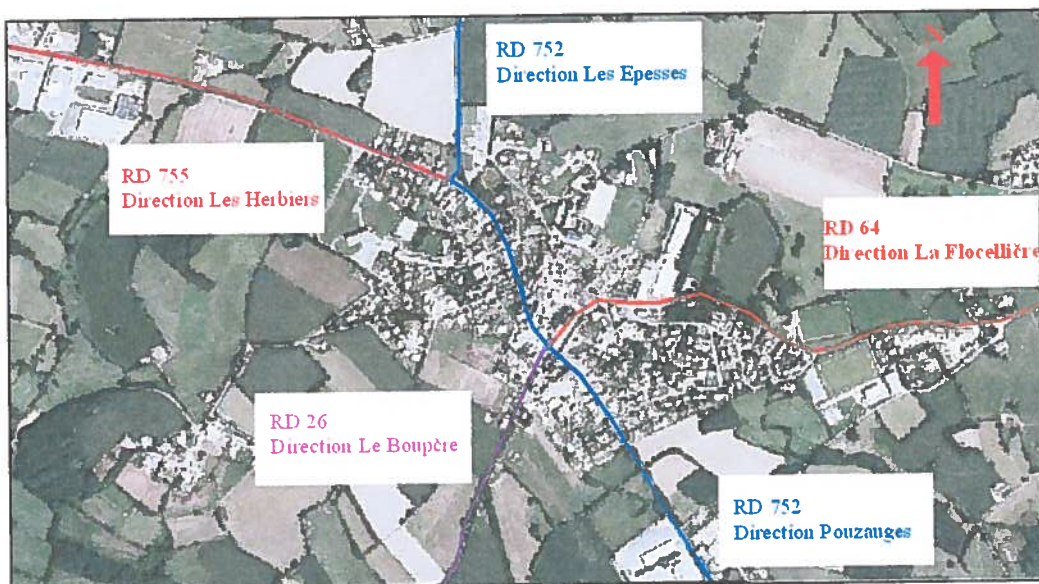
Ces deux axes importants (RD 755 et RD 752) impliquent des déviations du Bourg de Saint Michel Mont Mercure par la Rode qui est, à ce jour, en étude.

- La **RD 26**, qui relie le Bourg au Boupère.
- La **RD 64**, qui relie le Bourg à la Flocellière.

Ces deux axes, rejoignant des communes à plus faible population, n'ont pas fait l'étude de recensement de la circulation.

La future rocade (**annexe 2**), construite d'ici 2010, servira à alléger la circulation actuelle.

La carte suivante nous montre l'emplacement de ces différents axes sur le bourg de Saint Michel Mont Mercure.



Carte 3 : Infrastructures communales (Echelle : 1/16 000)

Au niveau cycliste, aucune bande ni de piste n'ont été aménagées sur et au bord des voies de communications malgré une forte présence de ce type d'utilisateurs.

6- Synthèse en rapport avec les entrées de bourg

Les villes de Pouzauges et les Herbiers n'ont cessé d'influencer l'évolution de la commune et constituent encore aujourd'hui, les deux pôles importants de commerce et de travail. Ces dernières années ont mis en valeur un fort développement de l'activité communale, cela est montré par le réaménagement du centre Bourg et la construction d'une supérette, d'un centre périscolaire et d'un nouveau centre sportif. Des projets futurs sont aussi envisageables comme la construction d'une école publique intercommunale, d'une maison de retraite ou encore d'une salle polyvalente. Le développement de la commune, en terme économique et démographique, est également montré par la construction de trois nouveaux lotissements. Son côté touristique est aussi mis en valeur par la présence d'un patrimoine bâti et paysager très riche. *ou potentiel?*

Tous ces éléments sont en contradiction avec la qualité des entrées de bourg qui restent nécessaires à aménager dans le but de préserver et de valoriser l'identité communale. *on envisage?*

Partie 2

Les entrées de bourg de la commune



1- La problématique des entrées de villes

A- Une logique d'occupation et non d'aménagement

Parmi les cas de dégradation du paysage urbain, les entrées de villes figurent en bonne position. Les grandes voies pénétrantes des villes attirent les acteurs économiques à la recherche de surface commerciale, industrielle et d'affichage publicitaire.

Cette désagrégation des entrées d'agglomérations, qui a entraîné une disparité entre centre-ville et périphérie, est dû principalement au fait que :

- les terrains y sont moins chers
- la publicité peut attirer des clients
- les réglementations, en matière d'urbanisme, y sont moindres par rapport au centre-ville
- les grands axes de communications y sont proches

Ces espaces sont situés sur des axes routiers importants fréquentés par les employés travaillant dans ces espaces, les riverains et également la circulation de passage. La voiture y reste dominante devant le vélo et le piéton, ce qui implique une absence du souci du détail.

Depuis trente ans, les entrées de villes bénéficient d'une urbanisation désordonnée où prévalait tout d'abord le souci de rentabilité sur celui de l'esthétique et du sécuritaire sans souci d'intégration à la ville. Ce phénomène de désagrégation des entrées de villes s'étend sur l'ensemble du territoire français car même les bourgs, comme celui du projet, sont concernés. Les problèmes sont multiples en terme architectural, urbanistique ou encore paysager.

Ces caractères dévalorisants et cette absence d'harmonie se répercutent de manière négative sur l'image globale des bourgs par l'effet 'vitrine' que peuvent avoir ces entrées.

Les entrées de villes ou d'agglomérations sont indissociables du centre urbain dont elles sont le prolongement, et le développement économique n'est pas nécessairement contradictoire avec la qualité de la vie et du cadre de vie. Alors que les entrées de villes marquaient historiquement le passage de la campagne à la ville, elles se sont transformées en véritables couloirs commerciaux où l'affichage tient une place importante et constitue un facteur de dégradation important du paysage et dans certains cas, une atteinte à la sécurité routière. Ces entrées se développent en concurrence directe du centre ; elles constituent un tissu instable et déconnecté des quartiers d'habitation périphériques, que pourtant ils jouxtent souvent.

En 2008, les entrées de bourg reste un projet important pour la commune de Saint Michel Mont Mercure abordé régulièrement dans les réunions du conseil municipal.

La prise de conscience de ce constat désolant s'est faite dans les années 1980, ce qui a poussé les pouvoirs publics à réagir. La législation tente de donner une réponse à ces problèmes de désordre.

B- Les entrées de ville en terme de législation

L'urbanisation des entrées de ville est une question abordée dans l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme (**annexe 1**). Cette législation vise à améliorer la qualité des entrées de villes et donc le cadre de vie de ceux qui y habitent ou qu'y passent simplement.

Les communes doivent prendre conscience de ces problèmes pour préserver leur avenir et réfléchir à leur image qu'elle offre aux touristes et aux habitants même de la commune.

Le principal objectif de l'article est d'interdire toute construction ou installation, en dehors des espaces déjà urbanisés, sur une bande de 75 à 100 mètres suivant si l'axe est autoroutier, routes express ou bien routes nationales et départementales dans le but de freiner l'urbanisation désordonnée des axes en créant des zones où l'aménagement est concerté et réfléchi.

L'urbanisation des entrées de villes n'est donc pas interdite mais conditionnée : c'est aux communes d'agir en fonction de leurs perspectives de développement. L'initiative communale est un atout car c'est un problème local, spécifique à chaque commune. Les acteurs sont donc directement concernés. Cependant l'article n'aborde pas le problème de la publicité et des enseignes qui touche la qualité paysagère.

C- La notion d'entrées de ville dans le PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU. Il contient 5 parties dont le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Ce dernier se divise en 2 sous parties : l'une obligatoire traitant du développement économique et démographique, de l'environnement, du transport... et l'autre facultative qui traite de :

- la préservation des centres-villes et des quartiers anciens
- la rénovation et la réhabilitation des quartiers anciens
- le traitement des rues, des voiries et des équipements publics
- la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers
- le traitement des paysages
- **l'aménagement des entrées de villes et des villages**

Cet aménagement reste donc un point principal dans la réalisation du PADD communal.

La commune de Saint Michel Mont Mercure est toujours dotée d'un POS mais le passage au PLU est abordé dans plusieurs réunions du conseil municipal et sera effectué prochainement.

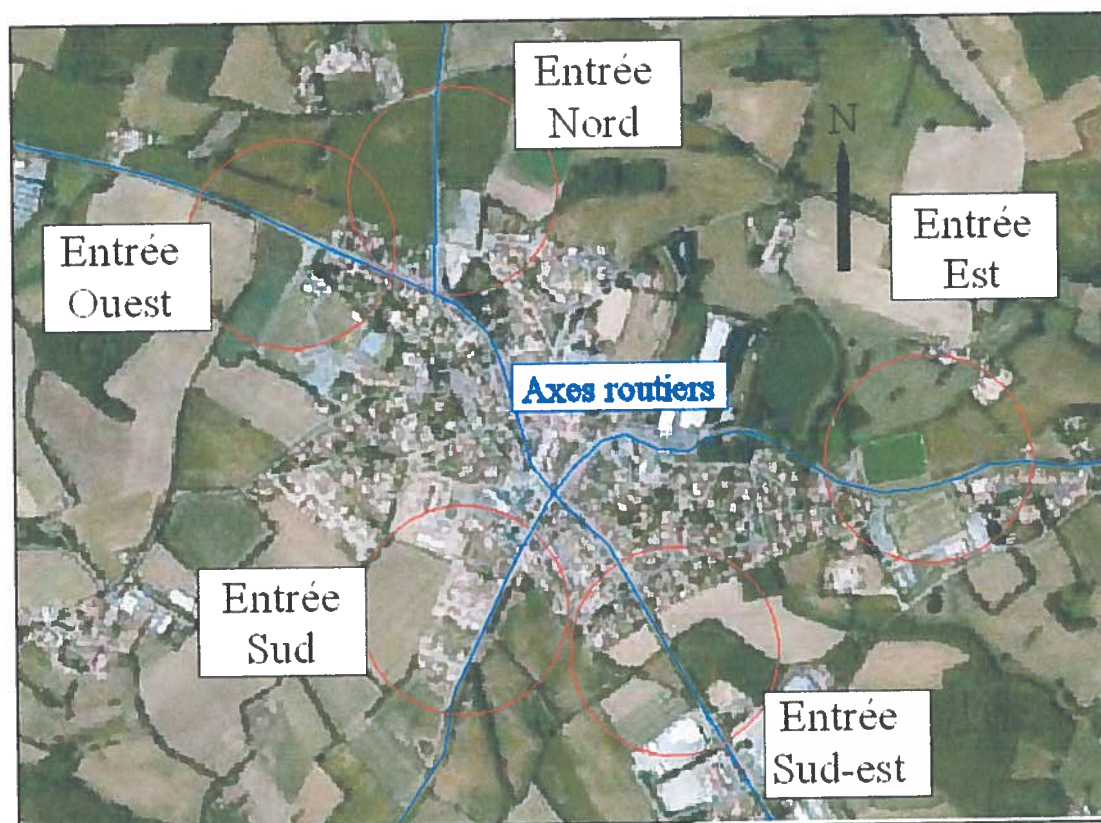
L'aménagement des entrées de bourg s'inscrit dans une logique de préservation et de valorisation de l'identité communale qui a pour ligne de conduite :

- la prise en considération du contexte local et son adaptation à celui-ci
- la non initiation des styles rapportés d'autres régions.

2- Diagnostic des entrées de bourg

A- Présentation

La commune de Saint Michel Mont Mercure possède cinq entrées de bourg réparties sur quatre axes routiers (RD 755, RD 752, RD 26, RD 64) (cf **Partie 1, 5-B**). La banalité de celles-ci ne constitue pas un reflet des richesses patrimoniales du territoire.



Carte 4 : Les cinq entrées de la commune (Echelle : 1/16 000)

- L'entrée Est (Direction La Flocellière)

Cette entrée s'ouvre avec les équipements sportifs intercommunaux et offre un panorama sur l'Eglise et le vallon légèrement dégradé par la présence d'une usine de meubles au bord du lac. Le flux routier y est moins important que sur les deux autres grands axes mais la circulation y est quand même fortement présente. Aucun aménagement n'y est prévu excepté le projet d'une salle polyvalente ou d'une école intercommunale où l'emplacement y serait adéquat.



Photo 7 : Entrée Est

- L'entrée Ouest (Direction Les Herbiers)

Cette entrée se situe entre le village de L'Epaud et le bourg de Saint Michel Mont Mercure et s'ouvre avec la présence de la Maison Familiale à droite. Elle offre un panorama sur une partie du bourg dominée par l'Eglise. Les projets d'un rond-point pour la Rocade du Bocage et d'une piste cyclable reliant le village au bourg sont en cours.



Photo 8: Entrée Ouest

- L'entrée Sud-est (Direction Pouzauges)

Cette entrée s'ouvre par la présence d'activités commerciales et industrielles situées sur la commune de La Flocellière et offre également une vue sur l'Eglise. Aucun autre aménagement n'y est à prévoir pour le moment. La Rocade du Bocage devrait couper cet axe à un endroit un peu plus éloigné.



Photo 9 : Entrée Sud-est

- L'entrée Nord (Direction Les Epesses)

Cette entrée s'ouvre avec la présence du cimetière communal à gauche et une vue sur l'Eglise. Ce secteur reste réservé pour l'aménagement de futurs lotissements qui est en logique avec le plan d'urbanisation future du Nord de la commune inscrit dans le POS.



Photo 10 : Entrée Nord

- L'entrée Sud (Direction Le Boupère)

Cette entrée s'ouvre par la présence d'un lotissement à gauche et d'une école primaire et offre également un panorama sur le bourg et l'Eglise. Le projet d'un lotissement situé en face du plus ancien est validé mais les travaux n'ont toujours pas commencé.



Photo 11 : Entrée Sud

B- Choix des entrées à aménager

Le projet d'aménagement des cinq entrées de bourg étant trop complexes à réaliser en quatre semaines et le fait que certaines entrées soient prioritaires à étudier et à aménager selon le Maire de la commune, mon choix se porte donc sur les trois entrées suivantes :

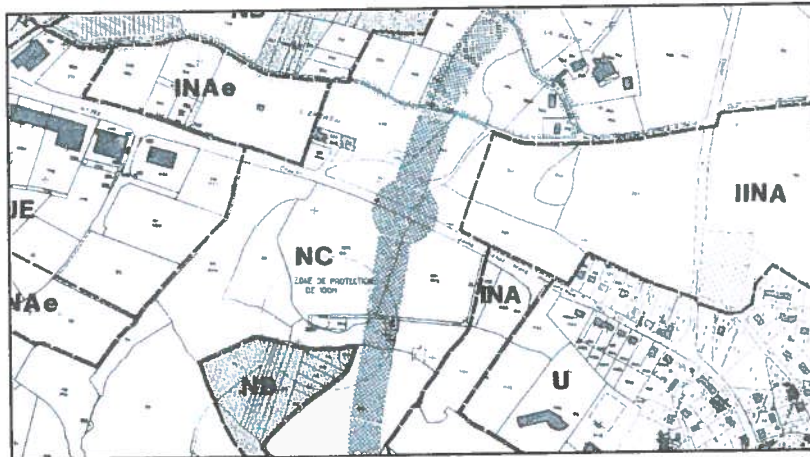
- l'entrée Est (direction La Flocellière)
- l'entrée Sud-est (direction Pouzauges)
- l'entrée Sud (direction Le Boupère)

Ces trois entrées de bourg ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- présence de multiples problèmes
- emplacement sur un axe important
- prise en compte de la future Rocade du Bocage et de l'urbanisation future de la commune

En effet, la rocade, qui contournera le bourg par le Sud-ouest dans le but d'alléger la circulation présente sur les axes existants, coupera, par des ronds-points et des intersections, la RD 752 en direction de Pouzauges, la RD 26 en direction du Boupère, la RD 755 en direction des Herbiers et la RD 752 en direction des Epesses à une distance plus ou moins éloignée des entrées des bourg.

La RD 755 sera coupée par un rond-point juste avant le panneau d'entrée d'agglomération réglant ainsi le problème de haute circulation sur cette voie et celui de la vitesse excessive à l'entrée du bourg mais ne répondant pas aux problèmes de la circulation cyclable, de la prolifération de la publicité et du manque d'informations communales.



Carte 5 : Tracé de la Rocade sur la RD 755 (Source : POS) (Echelle : 1/50)

La RD 752, en direction des Epesses, sera coupée par le rond-point de la rocade à une distance plus éloignée de l'entrée de bourg mais le principal problème vient de l'urbanisation future de la commune par le Nord. En effet, des projets de lotissements sont pris en compte dans le POS communal au niveau de cette entrée comme le montre le schéma suivant. Les plans de ces lotissements n'étant pas encore définis, on ne peut donc pas envisager l'aménagement de cette entrée sans connaître l'impact de ces sorties sur l'axe.



Carte 6 : Urbanisation future provisoire du Nord de la commune (Source : POS) (Echelle : 1/30)

C- Diagnostic des trois entrées à aménager

Le diagnostic des entrées à aménager se fera pour chacune en trois temps :

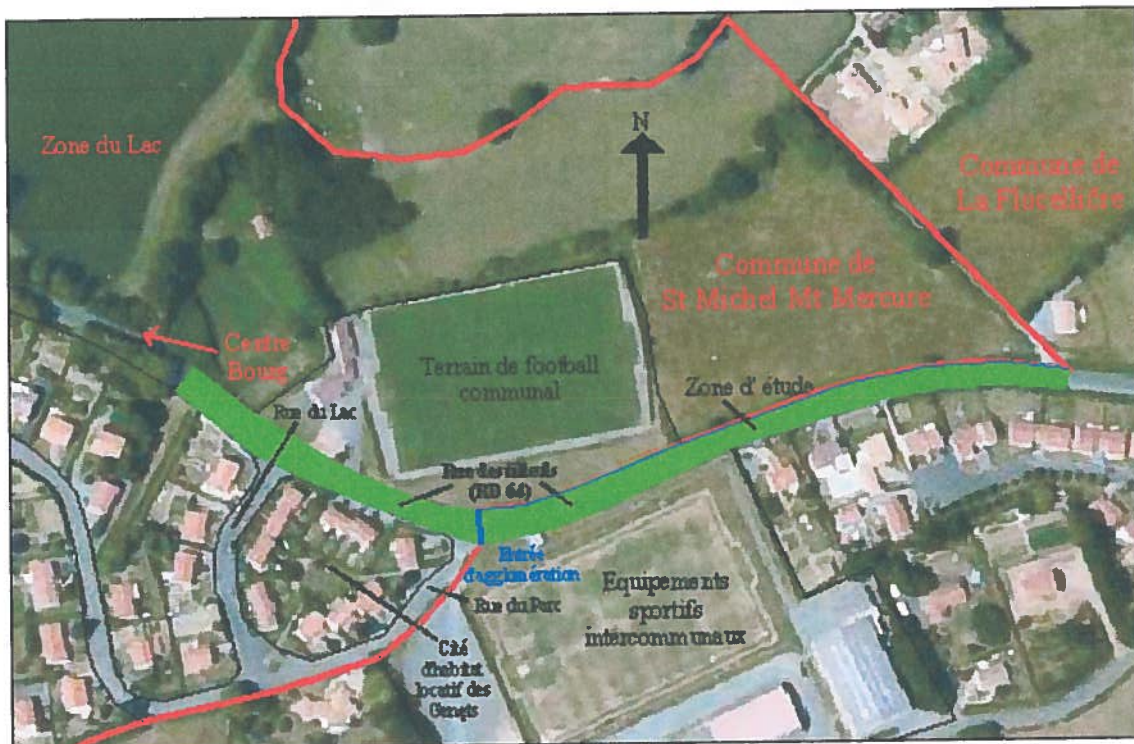
- tout d'abord, par un point de vue de circulation où l'on verra les différents problèmes liés à la voiture, au vélo et au piéton au niveau de l'entrée
- puis, par un point de vue paysager où l'on traitera les problèmes liés au bâti, au végétal et aux autres éléments paysagers tels que la publicité
- enfin nous prendrons en compte le zonage du POS et les projets d'aménagements prévus pour le futur.

En effet, nous traiterons tout d'abord l'entrée Est du bourg étant donné les multiples problèmes qu'elle pose puis l'entrée Sud-est car celle-ci est placée sur un axe important et enfin l'entrée Sud.



Photo 12 : Entrée Est (vue aérienne)

Cette entrée se fait par la RD 64 (Rue des Tilleuls) en direction de La Flocellière, elle se situe à la limite du territoire communal du bourg voisin et s'ouvre avec les équipements sportifs communaux et intercommunaux.



Carte 7 : Description de l'entrée Est (Echelle : 1/4500)

- Point de vue circulaire

La limitation de vitesse est à 50 Km/h, sur toute la voie, étant donné que le panneau d'entrée d'agglomération de Saint Michel Mont Mercure correspond à celui de fin d'agglomération de la commune de La Flocellière. L'entrée s'étend sur une distance d'environ 400 mètres de part et d'autre du panneau d'entrée du bourg. Cette entrée est composée de deux carrefours en T menant soit au terrain sportif intercommunal (2- Rue du Parc) soit aux habitations présentes (1- Rue du Lac). Le trafic y est important, du fait de la présence des équipements sportifs et d'une usine de meubles située après le lac, mais moindre par rapport aux deux autres grands axes de la commune.

Le principal problème reste la vitesse où le 50 Km/h n'est souvent pas respecté des deux côtés de la route créant ainsi des difficultés surtout au niveau du carrefour 1 où la sortie des véhicules est gênée par une visibilité faible (photo 13). Il n'y a pas particulièrement de problèmes de stationnement par la présence du parking intercommunal excepté le dimanche où les matches de football sont organisés, ce qui engendre des problèmes de visibilité pour les piétons (photo 14). L'état de la voie de circulation est légèrement dégradé à certains endroits (photo 15).



Photo 13 : Visibilité carrefour 2



Photo 14 : Stationnement



Photo 15 : Voie dégradée

Au niveau de la circulation cycliste, aucune bande aménagée n'est prévue pour la sécurité des deux-roues malgré une circulation dense de ces vélos dû principalement à la présence du complexe sportif entre les deux communes. Avec la vitesse excessive des véhicules motorisés, ces usagers sont donc constamment exposés aux risques. De plus, certains cyclistes préfèrent utiliser les trottoirs prévus pour les piétons pour plus de sécurité.

D'un point de vue piétonnier, le principal problème reste le manque de visibilité au niveau du passage piéton (3), situé entre les deux carrefours, rejoignant le terrain de football communal au parking intercommunal (photo 16). Un autre passage piétonnier pose également problème au niveau du carrefour 2 : en effet les véhicules venant du bourg de Saint Michel Mont Mercure et voulant tourner à droite à ce carrefour ne voient pas les personnes traversant la route et n'ont pas le temps de s'arrêter (photo 18). On peut également évoquer le fait que beaucoup de passages piétonniers se font entre les deux communes pour une simple promenade par les sentiers pédestres ou également pour rejoindre le complexe sportif mais il n'y a pas de trottoirs aménagés entre le sentier et l'entrée du bourg. La qualité des trottoirs au niveau du revêtement est très mauvaise (photo 17).



Photo 16 : Manque de visibilité



Photo 17 : Trottoir dégradé



Photo 18 : Visibilité carrefour 2

La non prise en compte de la place des cyclistes et des piétons devant celle de l'automobile ne reflète pas l'orientation sportive de cette première entrée.

- Point de vue paysager

Au niveau du bâti, en entrant dans la commune, nous pouvons remarquer un parc de logement locatif « Les Genêts » sur la gauche suivi de maisons individuelles plus traditionnelles. Un bâtiment plus ancien (photo 19), appartenant à la commune et situé près du lac, complète la diversité du bâti de cette entrée mais ce dernier ne se voit pas de la route : ce qui rend difficile d'affirmer l'identité de la commune.



Photo 19 : Bâtiment ancien

D'un point de vue végétal, nous pouvons noter la présence d'une haie clôturée fortement dégradée qui sépare la voie du champ à droite de la route avant le terrain de football (photo 20). Deux arbres seulement, placés en bord de route, gâchent le panorama de l'Eglise sur le vallon et ne reflète pas la qualité paysagère de la commune.

D'autres problèmes paysagers viennent compléter cette liste, comme la présence de la publicité qui dégrade le paysage (photo 21), le manque de lampadaires dans la zone précédant le panneau d'entrée d'agglomération et leurs différences avec ceux présents plus en centre bourg et le manque de points infos sur la commune.



Photo 20 : Haie dégradée



Photo 21 : Publicité abondante

- Zonage du POS et projets

En entrant dans l'agglomération de l'Est vers l'Ouest, toute la partie située à droite de la RD 64 est en zone INAL : Les zones Na (zones naturelles d'aménagement) sont à vocation urbanisable et comprennent des terrains non dotés des équipements publics nécessaires (voirie, assainissement,...) dont l'aménagement devra faire l'objet d'une réflexion d'ensemble. Elles sont destinées à l'urbanisation future, sous forme d'opérations d'ensemble d'une certaine importance qui garantissent la cohérence du développement urbain de la commune.

On distingue à l'intérieur des zones Na :

- **le secteur I NA**, d'urbanisation à court ou moyen terme
- **le secteur II NA**, d'urbanisation à moyen terme après modification du POS ou création de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée)
- **le secteur NAL**, zone destinée aux aménagements et constructions liés aux sports et loisirs.

Pour le reste du territoire, la partie située à gauche de la voie est en Zone U qui est une zone urbaine dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions à usage d'habitations.

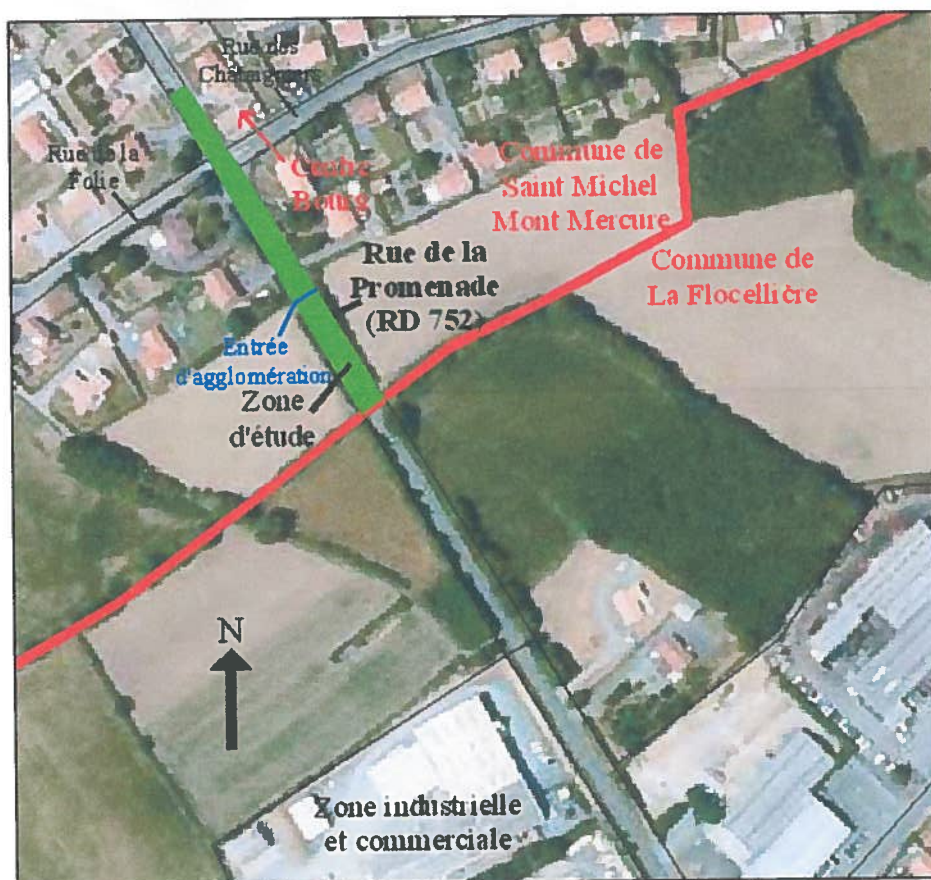
Des projets d'aménagement sont en discussion comme celui d'une école et d'une salle polyvalente intercommunale entre les deux communes voisines qui seraient situées sur le terrain à droite de la voie avant le terrain de football à la limite des deux communes.

- l'entrée Sud-est (Direction Pouzauges)



Photo 22 : Entrée Sud-est (vue aérienne)

Cette entrée se fait par la RD 752 (Rue de la Promenade) en direction de Pouzauges, elle se situe également à la limite du territoire communal de la commune voisine de La Flocellière et s'ouvre avec des activités industrielles et commerciales se situant sur cette commune puis à l'entrée de Saint Michel Mont Mercure avec des maisons individuelles plus ou moins récentes.



Carte 9 : Description de l'entrée Sud-est (Echelle : 1/4500)

- Point de vue circulatorioire

La limitation de vitesse passe de 70 Km/h, dans la zone industrielle, à 50 Km/h en arrivant au niveau des premières habitations du bourg de Saint Michel Mont Mercure. L'entrée s'étend sur une distance d'environ 300 mètres. Cette entrée est composée d'un carrefour en croix, situé juste après le panneau d'entrée d'agglomération menant à des rues d'habitations (Rue de la Folie et Rue des Châtaigniers). Le trafic y très est important, du fait de la présence des industries et commerces et d'être situé sur l'axe important Pouzauges–Les Herbiers et Pouzauges–Les Epesses, où beaucoup de poids lourds passent par le centre bourg mais la future rocade va faire diminuer ce taux.

Le passage de 70 à 50 Km/h n'est souvent pas respecté créant ainsi des problèmes au niveau du carrefour 1 où la sortie des véhicules est dérangée par une visibilité faible et la vitesse excessive des autres véhicules sortant et entrant dans le bourg (photo 23). Il n'y a pas de problèmes de stationnement sur cette zone malgré la présence d'habitations le long de la voie. L'état de la route reste légèrement dégradé à certains endroits (photo 25). D'autres problèmes complètent cette liste comme celui des dépassements et de l'îlot central dégradé (photo 24).



Photo 23 : Visibilité carrefour 1



Photo 24 : Îlot central



Photo 25 : Voie dégradée

Du point de vue de la circulation des cyclistes, aucune bande aménagée n'est prévue pour leurs sécurités du fait d'une présence assez faible sur cet axe car de nombreux usagers utilisent leurs voitures pour aller travailler dans la zone d'activité. Après le panneau d'entrée d'agglomération, les cyclistes préfèrent utiliser les trottoirs prévus pour les piétons pour leur sécurité.

Au niveau piétonnier, le principal problème reste le manque de visibilité au niveau du passage piéton situé au niveau du carrefour 1. Aucune piste ne relie le sentiers pédestre (photo 27) au trottoir ni la zone d'activités au bourg. Les trottoirs restent de bonne qualité mais son revêtement n'est pas homogène avec celui du bourg (photo 26).



Photo 26 : Trottoir



Photo 27 : Sentier pédestre

Cette non prise en compte de la place des cyclistes et des piétons devant celle de l'automobile montre bien l'orientation plus industrielle de cette zone.

- Point de vue paysager

Au niveau du bâti, après la zone industrielle appartenant à La Flocellière, nous remarquons une succession de maisons individuelles dont l'ancienneté augmente plus on s'approche du bourg. D'un point de vue végétal, nous pouvons noter la présence d'une haie bocagère (photo 28) séparant la voie communale aux champs situés de part et d'autre. Cette dernière reste l'un des points positifs de cette entrée.

Les autres problèmes paysagers restent la prolifération de la publicité et le manque d'éclairage la nuit dans la zone précédant le panneau d'entrée d'agglomération. Quelques points infos viennent s'ajouter à ce décor mais restent cachés par la publicité (photo 29).



Photo 28 : Haie bocagère



Photo 29 : Publicité abondante

- Zonage du POS et projets

Au niveau du zonage, seul le terrain situé à l'est de la voie juste avant le panneau d'entrée d'agglomération est en zone INA d'urbanisation à court ou moyen terme.

Le reste de la zone en territoire communal est en Zone Urbaine définie précédemment.

Aucun projet d'aménagement n'est en cours au niveau de cette zone.



Photo 30 : Entrée Sud (vue aérienne)

Cette entrée se fait par la RD 26 (Rue Sainte Anne) en direction du Boupère, elle se situe à la limite du territoire communal de La Flocellière et s'ouvre avec deux lotissements de part et d'autre de la voie (l'un commencé et habité, l'autre non), des maisons traditionnelles plus ou moins récentes et l'école primaire communal.



Carte 11 : Description de l'entrée Sud (Echelle : 1/4500)

- Point de vue circulaire

La limitation de vitesse passe à 50 Km/h bien avant l'entrée des lotissements. L'entrée s'étend sur une distance d'environ 350 mètres après le panneau d'entrée du bourg. Cette entrée est composée pour le moment de deux carrefours en T menant aux deux entrées du lotissement. Le trafic y est moins important que celui de l'entrée vue précédemment du fait du déplacement de l'entrée de l'école sur la place centrale de la commune et de la présence d'un lotissement qui n'est pas encore fini.

Un des problèmes reste la vitesse où le 50 Km/h n'est souvent pas respecté car le panneau d'entrée étant situé trop tôt, les usagers réaccélèrent jusqu'à l'entrée du bourg créant ainsi des gênes au niveau des carrefours 1 et 2 des lotissements où la sortie des véhicules est perturbée par une visibilité trop faible (photo 31). Il n'y a pas de problèmes de stationnement sur cette voie du fait principalement du déplacement de l'entrée de l'école. La voie reste également dégradée à certains endroits (photo 32).



Photo 31 : Visibilité carrefour 2



Photo 32 : Voie dégradée

Au niveau de la circulation cycliste, aucun aménagement n'a été prévu pour le déplacement et la sécurité des deux-roues qui veulent rejoindre le lotissement au centre bourg.

D'un point de vue piétonnier, le principal problème reste le manque de sécurité au niveau du passage piéton 3 (photo 33) qui lie une des entrées et sorties de l'école à la cantine scolaire malgré l'aménagement d'une zone pavée et d'une barrière de sécurité. La suite de la promenade par les sentiers pédestres peut être mise en valeur. La qualité des trottoirs au niveau du revêtement est très mauvaise (photo 34). Une bande pédestre déjà aménagée le long du lotissement Culminant 3 (photo 35) est également à mettre en valeur.



Photo 33 : Passage piéton 3



Photo 34 : Trottoir



Photo 35 : Bande pédestre

- Point de vue paysager

Au niveau du bâti, nous pouvons remarquer la succession de maisons individuelles modernes au sein du lotissement et de maisons plus anciennes en s'approchant du centre bourg ce qui nous rend compte de l'évolution du style d'architecture depuis plusieurs décennies.

D'un point de vue végétal, il n'y a pas de problèmes particuliers mis à part le non aménagement d'une haie séparant les piétons des voitures au niveau du lotissement. La présence d'un panorama (photo 36) sur les collines vendéennes peut également être mis en valeur.



Photo 36 : Panorama

Il n'existe pas de problème avec la publicité dans ce secteur. Un manque de lampadaires se fait sentir dans le secteur Sud et également un manque de points infos.

- Zonage du POS et projets

En entrant dans l'agglomération du Sud vers le Nord, toute la partie située sur le territoire communal de part et d'autre de la voie est en zone INA d'urbanisation à court ou moyen terme

Pour le reste du territoire, la partie située au Nord est en Zone U qui a été défini précédemment.

Il n'a pas de projets d'aménagement en cours excepté la construction du rond point de la Rocade du Bocage en contrebas et des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

- **La prise en compte de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme (annexe 1)**

Les voies de circulation traitées dans ce paragraphe n'étant pas des routes classées à grande circulation, cet article ne pose pas de problèmes concernant le principe d'une bande inconstructible le long des voies.

3- Tableau synthétique des problèmes des entrées

		Entrée Est (Direction La Flocellière)	Entrée Sud-est (Direction Pouzauges)	Entrée Sud (Direction Le Boupère)
Circulation	Voiture	Vitesse excessive Voie dégradée Problèmes de visibilité Problème de stationnement	Vitesse excessive Problème de visibilité Problème de dépassement Îlot central dégradé Voie dégradée	Vitesse excessive Problèmes de visibilité Voie dégradée
	Vélo	Pas de bandes aménagées	Pas de bandes aménagées	Pas de bandes aménagées
	Piéton	Carrefours dangereux (manque de visibilité) Trottoir dégradé Pas de piste reliant les deux communes Sentier non valorisé	Manque de visibilité au carrefour Sentier non valorisé Pas de piste reliant la zone d'activités au Bourg	Manque de sécurité entre école et cantine Trottoir dégradé Sentier non valorisé
Paysage	Bâti	Bâti ancien non valorisé	Zone industrielle puis habitations traditionnelles	Bâti hétérogène
	Végétal	Haie et clôture dégradée Panorama dégradé		Panorama sur les collines gâché
	Autres	Publicité abondante Manque de lampadaires Manque de points infos	Publicité abondante Manque de lampadaires	Manque de lampadaires Manque de points infos

Partie 3

Solutions envisagées



1- Objectifs à long terme pour la commune

Le principal objectif pour la commune est de valoriser ces entrées dans le but d'améliorer l'image du bourg en les embellissant et en les sécurisant.

- Objectifs en terme de circulation

- sécuriser et embellir les espaces cycles et piétons
- diminuer la vitesse des véhicules aux points « dangereux »
- éviter les dépassements sur les grandes voies de circulation

Comment répondre à ces objectifs :

- aménagement de zones spécifiques pour cycles et piétons
- élaboration de plateaux ralentisseurs, de ronds points et de chicanes
- aménagement de terres pleins centraux
- mise en valeur des carrefours et trottoirs

- Objectifs en terme paysager

- dissimuler les points négatifs des entrées
- embellir les carrefours et les passages piétonniers
- embellir les séparations entre véhicules motorisés et cycles et piétons
- préserver les différents panoramas
- résoudre le problème de la publicité

Comment répondre à ces objectifs :

- plantation de haie bocagère ou de clôture en bois
- enfouissement des réseaux aériens
- amélioration de l'éclairage
- amélioration du panorama
- diminution de la publicité
- préservation du bâti ancien
- création des points infos

L'aménagement des entrées de bourg devra répondre aux besoins des habitants de la commune et des gens de passage en terme de sécurité et d'esthétisme dans le but de préserver et valoriser l'identité du bourg.

2- Propositions d'aménagement

Chacune des entrées sera traitée dans le même ordre qu'elles ont été exposées dans le diagnostic, c'est-à-dire :

- l'entrée Est (direction La Flocellière)
- l'entrée Sud-est (direction Pouzauges)
- l'entrée Sud (direction Le Boupère)

Pour chacune des entrées, un plan détaillant le projet général sera établi avec des photos d'accompagnement pour chaque aménagement réalisé en expliquant les détails de celui-ci, sa cause et sa conséquence sur l'entrée.

A- Aménagement nécessaire pour toutes les entrées

- Création de points infos

Peu de point infos sont placés en entrées de bourg excepté pour les entrées situées sur des axes routiers importants mais ceux-ci sont peu détaillés en partie cachés par la publicité. La création de panneaux indiquant des détails sur la commune (exemple : point culminant de la Vendée) et les sites à visiter semble un point important dans le but de mettre en valeur le patrimoine communal.

- Mise en place d'un règlement sur la publicité

Aucune loi n'interdit à ce jour l'implantation de la publicité mais le ministère de l'équipement propose un plan local de publicité aux communes avec un règlement dans le but de rationaliser les emplacements publicitaires et ne pas perturber le paysage en créant 4 zones :

- **zone de publicité interdite** : centre bourg et monument
- **zone de publicité restreinte** : périphérie du bourg
- **zone de publicité normale** : quartiers d'habitations
- **zone de publicité élargie** : zone industrielle et commerciale

Selon la zone où la publicité se trouve et sa taille, l'exploitant de la publicité devra payer une taxe tous les ans à la commune. Les différentes entrées de la commune seront placées en zone de publicité restreinte afin de gérer au mieux la taille, la couleur, l'implantation et donc la prolifération de la publicité. Ce règlement devra être placé dans le PLU de la commune qui est en phase d'élaboration.

- Enfouissement des réseaux

Le paysage aérien reste un point négatif à traiter dans le but d'améliorer les différentes entrées. En effet, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques est un projet prioritaire pour les élus de la commune. Les travaux sur la RD 26 (Route du Boupère) sont déjà en cours de réalisation.

- Remise en état des voies de circulation

Les différentes entrées de bourg souffrent également d'un mauvais entretien d'un point de vue routier. La remise en état des différentes entrées apporterait une meilleure circulation et donc une meilleure sécurité des usagers et également un meilleur aspect visuel.

- Valorisation des sentiers

Les sentiers pédestres ont une place importante dans le patrimoine paysager de la commune. L'aménagement des entrées de bourg doit donc prendre en compte ces différents sentiers en les liant et en les mettant en valeur pour assurer la sécurité des piétons et des vélos et pour développer davantage la qualité paysagère de la commune.

B- Aménagement de l'entrée Est (Direction La Flocellière)

Ce schéma nous montre le plan général des aménagements effectués au niveau de cette entrée. Ce plan est divisé en deux parties dans le but de s'intéresser aux différents détails de cette modification.

Dans la partie Est, le principal aménagement effectué est la continuité du sentier pédestre existant et le lien entre les deux communes. Cet aménagement est composé d'une piste cyclable en bitume d'une largeur d'1,60m pour faire circuler les cyclistes dans les deux sens (où les deux roues motorisés ne seront pas autorisés). Au bord de celle-ci sera élaboré une voie piétonne en sable beige stabilisé (photo 37) d'une largeur d'1,20m. Ces deux voies longeant la voie routière principale feront ainsi le lien avec la limite entre les deux communes et le lac de Saint Michel Mont Mercure. Les avantages de ces deux pistes sont une meilleure protection lors d'une perte de contrôle d'un véhicule à moteur sur la voie adjacente, une protection du stationnement abusif des véhicules à quatre roues et dans l'ensemble une plus grande tranquillité d'esprit pour le cycliste et le piéton. Dans cette première partie, ces voies seront encadrées par deux haies bocagères (photo 39) d'épaisseur d'environ 1,50m dans le but de préserver l'identité paysagère de la commune et de séparer la voie de la piste par une barrière naturelle pour plus de sécurité des cycles et piétons. Une bande enherbée d'épaisseur 40 cm séparera la route de la haie. D'un point de vue nocturne, des lampadaires devront être placés le long de cette voie (tous les 40m), du côté Nord, afin de ne pas rendre le paysage monotone et d'éclairer à la fois la route et la piste cycliste et piétonne (photo 38). Cet aménagement devra être effectué en connaissance de la future utilisation du terrain situé entre les deux communes. En effet, selon ce que sera la fonction de la future construction, il faudra créer un espace plus ou moins large entre le terrain et la voie communale.



Photo 37 : Sable beige stabilisé



Photo 38 : Lampadaire



Photo 39 : Haie bocagère

De l'autre côté de la voie, sur le territoire de La Flocellière, sera effectué le recouvrement du trottoir déjà présent par le même revêtement que la voie piétonne citée précédemment. Le trottoir sera séparé de la voie routière par une haie de plus petite taille (photo 40).



Photo 40 : Haie de petite taille

Dans la partie Ouest, nous pouvons noter la continuité de la piste cyclable et de la voie piétonne le long du terrain de football communal tout en préservant l'entrée de ce dernier. Par la suite, la route et la piste cyclable et piétonne seront séparées par une haie plus petite (comme précédemment) et de l'autre côté par une séparation en bois (photo 41) dans le but de préserver le panorama sur le bâti ancien à la fois pour les usagers de route, les cyclistes et les piétons.



Photo 41 : Séparation bois

Un passage piéton sera élaboré (1) pour relier les différents sentiers qu'offre le bourg de Saint Michel Mont Mercure. Sur la voie principale, l'aménagement de deux plateaux ralentisseurs (photo 42), de couleur brun foncé, semble la solution idéale pour à la fois sécuriser le passage piéton de la rue du Parc, celui au niveau du terrain de football, d'assurer la sécurité des cycles et piétons se trouvant dans la zone (et surtout lors de manifestations sportives) et de profiter plus du panorama existant. Ceux-ci sont préférés aux dos d'ânes car ils sont moins bruyants que ces derniers.

Ce secteur d'étude devra donc être placé en zone 30 avec le placement du panneau (photo 43) cinq mètres avant l'entrée sur le plateau ralentisseur.



Photo 42 : Plateau ralentisseur



Photo 43 : Panneau Zone 30

Tous ces aménagements engendreront l'incapacité des usagers à stationner le long de la voie. D'un point de vue nocturne, les deux lampadaires initialement présents seront changés à l'image de ceux placés plus en centre bourg.

C- Aménagement de l'entrée Sud-est (Direction Pouzauges)

Ce schéma nous montre le plan général des aménagements effectués au niveau de cette entrée. Ce plan est divisé en deux parties dans le but de s'intéresser aux différents détails de cette modification.

Dans la partie Sud de ce plan, les différents aménagements effectués sont tout d'abord, le recul du panneau d'agglomération qui se situera plus à la limite du territoire communal et la mise en place d'une chicane routière (photo 44) dans le but de sécuriser la traversée piétonne et cycliste d'Est en Ouest. Ce tracé qui reliera les deux sentiers pédestres sera de la même composition que celui de l'entrée vue précédemment (piéton et cycle).

Etant donné le fait que les terrains situés de part et d'autre de la voie sont en zone INA, les aménagements de ceux-ci ne sont encore connus, la zone située entre chaque ne sera donc pas aménagée (pas de pistes ni de voies cyclables et piétonnes) pour préserver la qualité paysagère de la haie présente et l'éventualité d'un aménagement dans un avenir proche d'un carrefour à ce niveau. Au niveau de la voie routière, étant donné la largeur suffisante de la route, il sera élaboré une bande cyclable (de 80 cm) (photo 45) de chaque côté de la voie séparée par une ligne blanche continue. Les avantages de cette bande sont la continuité avec la chaussée qui assure la vision du cycliste par les autres usagers et facilite la jonction avec les autres voies à l'arrivée dans une intersection, l'entretien est également facilité par cette continuité.

Au centre de la route, une zone pavée (photo 46) sera mise en place dans le but d'éviter tous dépassements dangereux.

Du côté Ouest, des lampadaires seront installés tous les 40m et changés à l'image de ceux situés en centre bourg.



Photo 44 : Chicane routière



Photo 45 : Bande cyclable



Photo 46 : Zone pavée

Dans la partie Nord de ce plan, les deux voies cyclables sont en continuité jusqu'au centre bourg ainsi que le trottoir en sable beige et la zone pavée centrale. Au niveau du carrefour, un panneau ralentisseur, couleur brun foncé, sera construit en zone 30 pour assurer la sécurité des piétons, des cycles et des véhicules motorisés ainsi qu'un rond point franchissable au centre pour fluidifier la circulation.

D- Aménagement de l'entrée Sud (Direction Le Boupère)

Ce schéma nous montre le plan général des aménagements effectués au niveau de cette entrée. Ce plan est divisé en deux parties dans le but de s'intéresser aux différents détails de cette modification.

Dans la partie Sud, l'élaboration du rond point de la rocade sera à l'origine des ralentissements des véhicules arrivant par le Sud. Pour plus de sécurité au niveau de la sortie des deux carrefours, des bandes rugueuses seront placées sur la voie tout les deux mètres (photo 47). Aucun aménagement ne sera effectué au niveau de ces deux carrefours étant donné le fait que le deuxième lotissement (Culminant 4) n'est pas encore élaboré. Le long de la voie, l'aménagement déjà existant d'une piste piéton servira à mettre en place sur celle-ci une voie cyclable en bitume et une piéton en sable beige stabilisé qui fera la jonction entre le lotissement et le centre bourg. Du côté Est, l'aménagement d'une piste piétonne et cyclable entre deux haies bocagères servira de continuité avec le reste des sentiers pédestres. Du même côté, des lampadaires seront installés (tous les 40m) et changés à l'image de ceux situés en centre bourg.



Photo 47 : Bandes rugueuses

Dans la partie Nord, étant donné l'élargissement de la voie (photo 48), une voie cyclable (de 80 cm), élaborée des deux côtés de la route et séparée de celle-ci par une ligne blanche (identique à celle d'avant), semble la meilleure solution étant donné le manque d'espace pour faire une piste cyclable. Le trottoir en mauvais état sera couvert de sable beige dans la continuité de la partie Sud. Au niveau de la traversée entre l'école primaire et la cantine, un plateau ralentisseur, couleur brun foncé et identique aux autres, sera aménagé avec mise en place d'une zone 30.



Photo 48 : Elargissement de la voie

3- Coûts et entretien

A- Coûts

L'estimation du coût de ces différents aménagements sera rédigée en trois tableaux pour chaque entrée avant le prix final.

Tous les travaux réalisés avant l'aménagement des entrées ne sont pas pris en compte dans ce calcul étant donné la complexité de l'estimation du coût de ceux-ci.

Entrée Est	Unité	Quantité	Prix unitaire (€)	Montant (HT, €)
Haie Bocagère	m ²	1 050	15	15 750
Sable beige	m ²	850	40	34 000
Bitume	m ²	610	50	30 500
Petite Haie	m ²	230	5	1 150
Barrière Bois	m	50	5	250
Plateau ral.	m ²	1 060	50	53 000
Lampadaire	unité	5	2 000	10 000
Bordure	m	880	30	26 400
Herbe	m ²	170	10	1 700
TOTAL				172 750

Entrée Sud-est	Unité	Quantité	Prix unitaire (€)	Montant (HT, €)
Haie Bocagère	m ²	365	15	5 475
Sable beige	m ²	145	40	5 800
Bitume	m ²	195	50	9 750
Pavage	m ²	125	100	12 500
Chicane	unité	1	1 500	1 500
Plateau ral.	m ²	540	50	27 000
Lampadaire	unité	4	2 000	8 000
Bordure	m	620	30	18 600
Rond Point	unité	1	1 000	1 000
Peinture	m	440	4	1 760
TOTAL				91 385

Entrée Sud	Unité	Quantité	Prix unitaire (€)	Montant (HT, €)
Haie Bocagère	m ²	245	15	3 675
Sable beige	m ²	310	40	12 400
Bitume	m ²	130	50	6 500
Peinture	m	350	4	1 400
Bandes rugueuses	unité	6	10	60
Plateau ral.	m ²	210	50	10 500
Lampadaire	unité	8	2000	16 000
Bordure	m	620	30	18 600
TOTAL				69 135

Le coût estimatif final de l'aménagement s'élève donc à **333 270 €**.

La commune de Saint Michel Mont Mercure est prête à verser 350 000 € pour l'ensemble des cinq entrées. Le Conseil Général, quant à lui, pourrait financer 20% du budget soit environ 66 650 € pour les trois entrées.

B- Entretien

Les différents entretiens de cet aménagement seront effectués par les services de la commune. Ils auront pour but de préserver la hauteur initiale des haies afin de conserver le panorama actuel et sécuriser les différentes traversées. Les barrières en bois et voies cyclables demanderont moins d'entretien que le reste de l'aménagement.

Conclusion

Saint Michel Mont Mercure est donc une commune à fort patrimoine historique et paysager qui en fait une zone touristique où la population ne fait qu'augmenter depuis 1960. Mais cette qualité patrimoniale est en totale contradiction avec les entrées de bourg de la commune qui restent dégradés et non sécurisées. Les entrées de ville sont de véritables vitrines du bourg en entier et ont été dégradé depuis trente ans par une urbanisation non maîtrisée, non concertée qui prévalait la rentabilité, avec de grandes surfaces industrielles et commerciales, à l'esthétique et au sécuritaire. Ces entrées ont donc terni l'image des centres bourgs et ont participé à la dégradation de celle de la commune entière.

En aménageant ces différentes entrées (en les sécurisant et en les rendant plus agréables à traverser), la commune de Saint Michel Mont Mercure (Maître d'ouvrage) participe donc à un processus qui a pour but de préserver l'identité communale et de valoriser son patrimoine.

En terme d'avenir, les deux dernières entrées devront également être aménagées après la construction des lotissements et de la rocade en s'inspirant des trois autres. La continuité des voies et des pistes cyclables et des sentiers pédestres devra également être une priorité pour la commune. L'entrée Est devra être aménagée en concertation avec la commune voisine de La Flocellière étant donné le fait que le panneau d'entrée d'agglomération de Saint Michel Mont Mercure est au même niveau que celui de la commune voisine ainsi que l'entrée Sud-est, à la limite du territoire communal, où de nombreux aménagements devront être effectués au niveau de la zone industrielle et commerciale.

La construction de la Rocade entourant le bourg aura pour effet de diminuer le nombre d'utilisateurs (voitures, poids lourds, etc...) sur les différentes voies communales. Tous ces aménagements apporteront donc plus de sécurité et plus d'harmonie entre les entrées et le paysage alentour mais ne résoudront pas le problème de l'urbanisation de plus en plus massive du bourg situé entre deux pôles importants.

Bibliographie

Livres :

CAUE de la Vendée, Bien construire dans le Pays de Pouzauges, 2006
Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Saint Michel Mont Mercure

Rapports d'étude :

Dobigny Alexandre, Législation relative aux entrées de ville, Projet individuel, DESS, CESA, 1998
Forthin Sébastien, Aménagement de l'entrée Nord de Thouars, Projet individuel, Ing.1, Polytech
Tours, 2004
Estelle Messanges, L'aménagement d'une entrée de ville à Chartres (28), Projet individuel, MST1,
CESA, 1993

Sites Internet :

www.saintmichelmontmercure.com/
<http://www.securite-routiere.org/>
www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/

Toutes les photographies n'ayant pas de source sont personnelles.
Les différentes cartes et plans élaborés sont des réalisations personnelles et leurs sources sont
www.geoportail.fr.

Table des illustrations

Photographies

Photo 1 : Carte postale de Saint Michel Mont Mercure.....	8
Photo 2 : Eglise.....	9
Photo 3 : Archange.....	9
Photo 4 : Moulin des Justices.....	9
Photo 5 : Mairie.....	10
Photo 6 : Equipements sportifs.....	11
Photo 7 : Entrée Est.....	18
Photo 8 : Entrée Ouest.....	18
Photo 9 : Entrée Sud-est.....	19
Photo 10 : Entrée Nord.....	19
Photo 11 : Entrée Sud.....	20
Photo 12 : Entrée Est (vue aérienne).....	22
Photo 13 : Visibilité carrefour 2.....	23
Photo 14 : Stationnement.....	23
Photo 15 : Voie dégradée.....	23
Photo 16 : Manque de visibilité.....	24
Photo 17 : Trottoir dégradé.....	24
Photo 18 : Visibilité carrefour 1.....	24
Photo 19 : Bâtiment ancien.....	24
Photo 20 : Haie dégradée.....	25
Photo 21 : Publicité abondante.....	25
Photo 22 : Entrée Sud-est (vue aérienne).....	26
Photo 23 : Visibilité carrefour 1.....	27
Photo 24 : Îlot central.....	27
Photo 25 : Voie dégradée.....	27
Photo 26 : Trottoir.....	27
Photo 27 : Sentier pédestre.....	27
Photo 28 : Haie bocagère.....	28
Photo 29 : Publicité abondante.....	28
Photo 30 : Entrée Sud (vue aérienne).....	29
Photo 31 : Visibilité carrefour 2.....	30
Photo 32 : Voie dégradée.....	30
Photo 33 : Passage piéton 3.....	30
Photo 34 : Trottoir.....	30
Photo 35 : Bande pédestre.....	30
Photo 36 : Panorama.....	31
Photo 37 : Sable beige stabilisé.....	36
Photo 38 : Lampadaire.....	36
Photo 39 : Haie bocagère.....	36
Photo 40 : Haie de petite taille.....	37
Photo 41 : Séparation bois.....	37
Photo 42 : Plateau ralentisseur.....	37
Photo 43 : Panneau Zone 30.....	37
Photo 44 : Chicane routière.....	38
Photo 45 : Bande cyclable.....	38
Photo 46 : Zone pavée.....	38
Photo 47 : Bandes rugueuses.....	39
Photo 48 : Elargissement de la voie.....	39

Cartes

Carte 1 : Localisation de Saint Michel Mont Mercure.....	6
Carte 2 : Territoire communal.....	7
Carte 3 : Infrastructures communales.....	12
Carte 4 : Les cinq entrées de la commune	17
Carte 5 : Tracé de la Rocade sur la RD 755.....	21
Carte 6 : Urbanisation future provisoire du Nord de la commune.....	21
Carte 7 : Description de l'entrée Est.....	23
Carte 8 : Détails sur l'entrée Est	22 bis 23 bis 24 bis
Carte 9 : Description de l'entrée Sud-est.....	26
Carte 10 : Détails sur l'entrée Sud-est	26 bis 27 bis
Carte 11 : Description de l'entrée Sud.....	29
Carte 12 : Détails sur l'entrée Sud	29 bis 30 bis

Plan

Plan 1 : Aménagement de l'entrée Est	35 bis 36 bis
Plan 2 : Aménagement de l'entrée Sud-est.....	37 bis
Plan 3 : Aménagement de l'entrée Sud.....	38 bis

Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la population	7
--	---

Tableau

Tableau synthétique des problèmes des entrées	32
---	----

Table des matières

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
Partie 1 : La commune de Saint Michel Mont Mercure.....	5
1- Les caractéristiques spatiales.....	6
A- Localisation.....	6
B- Structure de la commune.....	6
2- Les caractéristiques démographiques.....	7
3- Histoire et patrimoine.....	8
A- Historique.....	8
B- Patrimoine.....	8
4- Activités multiples.....	9
A- Activités associatives.....	9
B- Activités économiques.....	10
C- Activités touristiques.....	10
5- Equipements et infrastructures.....	10
A- Equipements.....	10
B- Infrastructures.....	11
6- Synthèse en rapport avec les entrées de bourg.....	13
Partie 2 : Les entrées de bourg de la commune.....	14
1- La problématique des entrées de villes.....	15
A- Une logique d'occupation et non d'aménagement.....	15
B- Les entrées de ville en terme de législation.....	15
C- La notion d'entrées de ville dans le PLU.....	16
2-Diagnostic des entrées de bourg.....	17
A- Présentation.....	17
- l'entrée Est (Direction La Flocellière).....	18
- l'entrée Ouest (Direction Les Herbiers).....	18
- l'entrée Sud-est (Direction Pouzauges).....	19
- l'entrée Nord (Direction Les Epesses).....	19
- l'entrée Sud (Direction Le Boupère).....	20
B- Choix des entrées à aménager.....	20
C- Diagnostic des trois entrées à aménager.....	22
- l'entrée Est (Direction La Flocellière).....	22
- Point de vue circulatorio.....	23
- Point de vue paysager.....	24
- Zonage du POS et projets.....	25
- l'entrée Sud-est (Direction Pouzauges).....	26

- Point de vue circulaire.....	27
- Point de vue paysager.....	28
- Zonage du POS et projets.....	28
- l'entrée Sud (Direction Le Boupère).....	29
- Point de vue circulaire.....	30
- Point de vue paysager.....	31
- Zonage du POS et projets.....	31
- la prise en compte de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme.....	31
3-Tableau synthétique des problèmes des entrées.....	32

Partie 3 : Solutions envisagées.....33

1-Objectifs à long terme pour la commune.....	34
2-Propositions d'aménagement.....	35
A- Aménagement nécessaire pour toutes les entrées.....	35
B- Aménagement de l'entrée Est (Direction La Flocellière).....	36
C- Aménagement de l'entrée Sud-est (Direction Pouzauges).....	38
D- Aménagement de l'entrée Sud (Direction Le Boupère).....	39
3-Coûts et entretien.....	40
A- Coûts.....	40
B- Entretien.....	41
Conclusion.....	42
Bibliographie.....	43
Table des illustrations.....	44
Table des matières.....	46
Annexes.....	48

Annexes

Annexe 1 : Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Annexe 2 : Tracé provisoire de la future rocade

Annexe 1 : Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

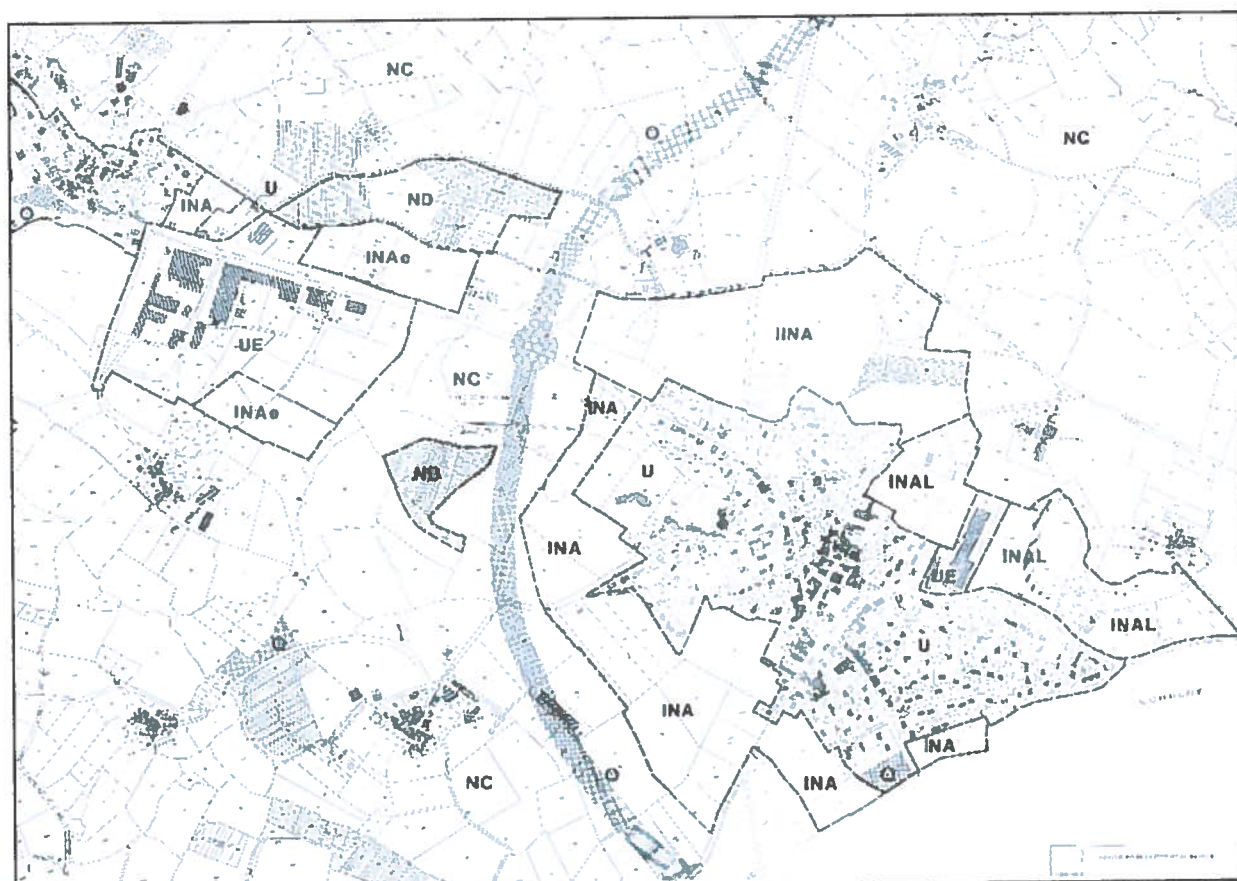
Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Dans les communes dotées d'une carte communale, le conseil municipal peut, avec l'accord du préfet et après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article au vu d'une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Il peut être dérogé aux dispositions du présent article, avec l'accord du préfet, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue au premier alinéa, dès lors que l'intérêt que représente pour la commune l'installation ou la construction projetée motive la dérogation. »

Annexe 2 : Tracé provisoire de la future rocade



Source : POS communal